



MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES
Canton de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale
Tél : 05.46.95.60.21
Fax : 05.46.95.68.18
Courriel : mairie@st-porchaire.fr

AFFICHÉ LE **30 JUIL. 2020**

APPROUVÉ EN SÉANCE LE **12 OCT. 2020**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Le vingt-deux juillet deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juillet deux mille vingt s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude GRENON, Maire.

Présents : M. GRENON, M. LE POULIQUEN, Mme BOURSIQUOT, M. BOUCHERIT, M. RENOUX, Mme BROWN, Mme DEMONSAY, M. GARRAUD, M. LOUEMBA, Mme LOUASSIER, Mme MOIZAN, M. PERAIN, M. POTY, Mme ROUX, Mme TIRAND, M. TIREAU, M. VITAL.

Excusé(s) : Mme CABANNES qui a donné pouvoir à M. LE POULIQUEN
Mme FILLIOLLEAU qui a donné pouvoir à Mme ROUX

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. GARRAUD

Date de convocation : 17 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 17 + 2 pouvoirs

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire. Monsieur Garraud est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Approbation des comptes rendus des séances du 22 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 22 juin 2020.

Monsieur Garraud souhaite revenir sur le point des délégations du Conseil au Maire. Il précise qu'il n'a jamais prétendu que le Maire outrepassait ses pouvoirs en matière de délégation. La délégation est un droit défini par la loi, c'est la loi qui s'applique. Il précise que quand il y a délégation, le Maire ne peut se dessaisir au profit du Conseil Municipal qui ne peut délibérer sur un point pour lequel il a donné délégation, la décision serait alors entachée d'illégalité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne veut pas prendre la décision seul quand il s'agit d'acquérir un bien immobilier. Si la situation devait se reproduire, il demanderait l'avis du Conseil, et exercera sa délégation en fonction de cet avis, mais effectivement, il n'y aura pas de délibération du Conseil sur ce sujet.

Monsieur Garraud souhaite aussi revenir sur les délégations accordées aux adjoints. Il rappelle que le Maire a toute liberté pour décider de déléguer ses fonctions mais ces délégations doivent être précises. Il a consulté les arrêtés de délégations aux adjoints et indique que ceux-ci font référence à un domaine mais n'indiquent pas ce que les adjoints peuvent faire précisément dans leur domaine de délégation. L'arrêté de délégation doit indiquer avec clarté et précision la nature et l'étendue des pouvoirs. Une délégation imprécise ne peut être régulière car elle autoriserait une interprétation trop extensive allant même jusqu'à admettre une délégation totale des pouvoirs. La délégation s'apprécie de façon restrictive c'est-à-dire qu'elle ne comprend que les actes qui y ont été expressément énoncés.

Monsieur le Maire indique que ces arrêtés ont été transmis au contrôle de légalité et que pour l'instant il n'y a pas eu de remarque.

Monsieur Garraud rappelle qu'il avait proposé, lors du Conseil du 22 juin, que soit créée une commission scolaire et périscolaire, étant entendu que c'est le Conseil Municipal qui crée les commissions municipales et pas le Maire. Cette proposition n'a pas été mentionnée dans le compte rendu de ce Conseil, il renouvelle donc au Conseil Municipal sa proposition de création d'une commission scolaire et périscolaire et souhaiterait que le Conseil se prononce sur ce sujet. Pas de réponse de Monsieur le Maire.

Madame Louassier rappelle qu'il avait été demandé lors du dernier Conseil la possibilité de se rendre à la cantine. Monsieur le Maire répond qu'il apportera sa réponse en septembre, au vu des événements possibles à la rentrée.

Monsieur le Maire souhaite intervenir sur la remarque faite par Monsieur Tireau à propos du tableau du conseil et qui lui reprochait d'avoir fait une erreur et de ne pas lire les documents qu'il signait. Il souhaite donc préciser que c'était juste une inversion de deux noms, que cela a été corrigé immédiatement et qu'il n'était donc pas nécessaire d'en faire état en réunion. Il considère cela comme un procès d'intention. Monsieur Tireau indique qu'il n'a jamais dit que le Maire n'avait pas lu le document mais que sa vérification n'avait pas été faite correctement, les dates de naissance des conseillers étant indiquées après leurs noms.

Monsieur le Maire fait une deuxième observation concernant la rémunération du personnel des écoles pendant la période du confinement. Il informe le Conseil qu'il a reçu les agents concernés à ce sujet. Il rappelle que ce personnel effectue des heures selon son statut plus des heures qui lui permet de bénéficier de toutes les vacances scolaires. De plus, compte tenu des besoins des écoles déterminés en fonction du nombre d'élèves scolarisés, ces agents effectuent des heures dites complémentaires payées en sus de leur salaire statutaire. L'ordonnance du 15 avril 2020, *relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire*, a autorisé le non paiement des heures complémentaires pendant le confinement pour la période du 17 mars au 11 mai. Il a décidé de ne l'appliquer que pour le mois d'avril. De plus, cette ordonnance permettait aussi de prélever 5 jours de congés annuels entre le 16 mars et le 16 avril et 5 autres jours entre le 17 avril et le 11 mai, ce qu'il n'a pas appliqué. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il peut y avoir ici un problème d'équité notamment par rapport au personnel qui a travaillé pendant cette période.

Madame Moizan demande si le Maire a anticipé la retenue des heures complémentaires puisque l'ordonnance date du 15 avril. Monsieur le Maire répond n'avoir rien anticipé puisque les paies sont faites chaque mois entre le 15 et 20.

Ces interventions étant notées, le compte rendu est adopté avec 13 voix pour (les conseillers absents lors de la séance du 22 juin 2020 n'ont pas pris part au vote) et 4 abstentions (Mmes Louassier et Moizan et MM Garraud et Tireau).

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu du 10 juillet 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 10 juillet 2020 n'ont pas pris part au vote

1/ Finances

Monsieur le Maire informe le Conseil, que cette séance est essentiellement consacrée au vote du budget. Il invite les conseillers à consulter les tableaux joints à leur dossier.

Au cours de la lecture des tableaux, les précisions suivantes sont apportées.

Dépenses de fonctionnement

- 60612/Energie-Electricité : Madame Louassier demande si la mise en service de la nouvelle salle multi-activités ne va pas engendrer de coûts supplémentaires ⇒ l'éclairage de cette salle est en LED moins consommatrices d'énergie + une activité que de quelques mois sur 2020.
- 60621/Combustibles : la crise sanitaire a vu une baisse importante des prix à la pompe mais ceux-ci ont tendance à remonter depuis quelques semaines.
- Madame Louassier s'assure qu'il n'y aura pas de problème d'approvisionnement des écoles en fioul. Monsieur Boucherit lui répond qu'il a entendu les remarques et que désormais tout est organisé pour que cela ne se reproduise plus.
- 6067/Fournitures scolaires : Madame Moizan s'étonne de la somme prévue pour les écoles compte tenu de ce que les parents doivent fournir à la rentrée.
- 61521/Entretien des terrains : Madame Moizan demande pourquoi les dépenses ont autant augmenté depuis 2018 ⇒ depuis cette date, l'entretien annuel des terrains de football est imputé à cet article alors que précédemment c'était imputé en section d'investissement.
- 6225/Indemnités au comptable : l'indemnité au trésorier n'est plus versée par les communes mais par l'Etat qui la retiendra sur les dotations.
- 6232/Fêtes et cérémonies : pas de feu d'artifice cette année et peu ou pas de cérémonies officielles.
- 6535/Formation des élus : la Loi Engagement et Proximité a introduit une obligation pour les élus, maire adjoints et conseillers qui ont une délégation, une formation obligatoire dans l'année qui suit leur élection, même pour ceux qui sont en poste depuis longtemps. De plus, il est prévu qu'un adjoint suive la formation pour les produits phytosanitaires. La formation des élus est ouverte à tous les conseillers. L'AMF 17 doit nous adresser son catalogue de formation qui sera tenu à la disposition des élus au secrétariat.
- 6553/ Service incendie : la contribution augmente de 10 % par an sur 5 ans.
- 65541/Contributions aux organismes de regroupement : participation de la Commune au fonctionnement du SIVU du Collège.
- 657362/Subvention au CCAS : Madame Moizan s'étonne que la subvention n'ait pas augmentée compte tenu des répercussions de la crise sanitaire sur les plus précaires. Est-ce que le CCAS pourra faire face s'il y a des demandes d'aides, notamment comme elle vient de l'entendre la distribution de masques aux plus défavorisés ⇒ le CCAS a un fonds de roulement d'environ 8.000 €.

Recettes de fonctionnement

- 70311/Concessions cimetière : lors de l'achat d'une concession au cimetière ou d'une case au columbarium, la Commune perçoit 2/3 de la somme et le CCAS 1/3.
- 70878/Remboursement de frais par redevables : c'est la participation du SIVU à la Commune pour interventions par nos employés pour de menus travaux au Cossec.
- 73211/Attribution de compensation : c'est la part versée par la CDC au titre de l'ancienne taxe professionnelle. Les montants ont été figés au passage à la TP unique.
- 73323/FPIC : Monsieur le Maire propose de baisser cette recette à 7.000 € au lieu de 11.000 €. Il précise que l'an prochain nous ne devrions plus percevoir cette dotation.

Dépenses d'investissement

- opération 096/Gendarmerie : peintures extérieures des anciens bureaux / provisions pour les travaux d'isolation suite au rapport du bureau d'études Abaque Ingénierie sur l'isolation thermique.
- opération 127/Terrains de foot : modification de l'alimentation en eau potable qui date de la création des terrains par la rue du Collège et qui traverse les propriétés privées. Demande à la RESE de modifier cette alimentation en passant par la rue du Stade. La clôture endommagée lors de la dernière tempête de cet hiver : demande à l'association de foot de retirer les panneaux publicitaires apposés sur la clôture (la même demande sera faite au tennis).

- opération 131/Voiries :
 - Rue du Midi : présence de racines devant le n° 23 / problème d'évacuation des eaux pluviales devant le n° 11 / reprise du parking en enrobé noir
 - Rue du Bruant : problème d'évacuation des eaux pluviales vers le fond de la rue
 - Rue Pierre Loti : réfection des trottoirs en enrobé rose
 - Rue du Rocher : réception du devis ce matin : problème d'eaux pluviales qui s'évacuent chez un particulier. Réalisation d'une tranchée avec la pose d'une canalisation, pose d'un caniveau à grille, et réalisation d'un bourrelet en enrobé afin de guider l'eau vers l'accotement.
 - Rue des Chênes : amélioration du pluvial par le remplacement de tampons pleins par des tampons ajourés.
- opération 136/Groupe scolaire : Madame Moizan demande quand seront refaits les toilettes de l'école élémentaires. Monsieur le Pouliquen précise qu'un plombier doit venir dans les prochains jours pour faire les réparations nécessaires. Elle insiste sur la nécessité de refaire les toilettes et non pas uniquement de faire des réparations.
- opération 140/Salle des fêtes : Madame Louassier fait remarquer que le sèche-mains dans les sanitaires femmes ne sèche pas les mains. Elle suggère qu'il soit remplacé par des essuie-mains jetables comme dans les sanitaires hommes.

Après cette présentation, Monsieur Tireau fait remarquer que les totaux sur le tableau des dépenses d'investissement sont faux et qu'il a trouvé un delta de 39.713 €. Après vérification, il s'avère que trois opérations, 160/Maison du tennis, 173/Défense contre l'incendie et 175/Cimetière, n'ont pas été comptabilisées. Afin de maintenir les totaux, il est proposé de réduire les dépenses imprévues à hauteur des sommes non comptabilisées, soit 39.713 €. Ainsi les dépenses imprévues passent à 11.026,50 €. Le total des dépenses d'investissement reste fixé à 1.691.036,68 €.

Après cette présentation, conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle et M. Le Pouliquen, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2019.

Budget Communal - Compte administratif 2019

M. Le Pouliquen, rappelle que le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année civile passée et retrace avec exactitude la comptabilité réalisée.

<u>fonctionnement</u>		<u>investissement</u>	
résultats en dépenses :	908.935,14 €	résultats en dépenses :	1.000.097,23 €
résultats en recettes :	2.987.888,79 €	résultats en recettes :	448.379,05 €
résultats 2019 : excédent :	2.078.953,65 €	résultats 2019 : déficit :	551.721,18 €

L'excédent global de clôture s'élève donc à **1.527.232,47 €** [*excédent de fonctionnement (2.078.953,65 €) - déficit d'investissement (551.721,18 €)*].

Au vu des erreurs repérées sur les tableaux de présentation du budget, Madame Louassier demande si les chiffres présentés sont bien exacts et demande que la balance issue du compte administratif et vérifiée avec le percepteur soit diffusée aux conseillers, ce qui est fait. Les conseillers peuvent ainsi constater l'exactitude des chiffres présentés.

Madame Louassier souhaite revenir sur les résultats de clôture qui depuis plusieurs années présentent un excédent en constante augmentation. Elle constate que la Commune a une grosse réserve qui n'est pas utilisée. Elle demande si la Commune a un projet qui nécessite de conserver une telle somme.

Elle indique ensuite qu'elle-même, Madame Moizan, Monsieur Garraud et Monsieur Tireau ne prendront pas part au vote des différents points concernant le budget, pour deux raisons principales:

- la motion d'exception d'irrecevabilité qu'ils ont déposée n'a pas été examinée par le Conseil. Cette mention faisait référence à la communication trop tardive (le 21 juillet en fin d'après-midi) des documents concernant le budget communal, alors qu'ils avaient été demandés lors de la réunion du Conseil du 22 juin (dès qu'avait été connue la position du maire sur la non organisation d'une réunion préparatoire), par mail le 17 juillet et par courrier le 20 juillet.

- trop d'erreurs dans les documents présentés et que cela n'est pas sérieux.

Elle précise qu'elle ne met pas en cause le travail de la secrétaire générale qui n'a qu'un rôle de rédacteur et à qui il ne revient pas de vérifier les documents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, hors la présence de Monsieur Jean-Claude Grenon, Maire, avec 14 voix pour, (Madame Louassier, Madame Moizan, Monsieur Garraud et Monsieur Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	908.935,14 €	1.489.933,97 €
Excédent reporté de l'exercice 2018	-	1.497.954,82 €
Total	908.935,14€	2.987.888,79 €
Résultats 2019 - excédent	2.078.953,65 €	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	937.844,17 €	448.376,05 €
Déficit reporté de l'exercice 2018	62.253,06 €	-
Total	1.000.097,23 €	448.376,05 €
Résultats 2019 - déficit	551.721,18 €	

PRÉCISE que l'excédent global de clôture s'élève à **1.527.232,47 €** [*excédent de fonctionnement (2.078.953,65 €) - déficit d'investissement (551.721,18 €)*].

Monsieur le Maire regagne sa place et reprend la présidence de la séance.

Budget Communal - Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte de gestion 2019, après contrôle entre les services, est bien strictement identique au compte administratif 2019 présentant un excédent global de **1.527.232,47 €**.

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 2.078.953,65 €
- résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 551.721,18 €

Il propose donc au Conseil de donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion du budget principal durant l'année 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2019, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 1.527.232,47 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2019 est conforme au compte administratif 2019.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Communal - Affectation des résultats 2019

Après avoir examiné le compte administratif 2019 de la Commune qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 2.078.953,65 €
- un déficit d'investissement de 551.721,18 €
- soit un excédent global de clôture de 1.527.232,47 €

considérant les restes à réaliser de l'exercice 2019 à reporter en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2020 pour un montant de 304.210 € et considérant que les restes à encaisser en section d'investissement (140.689 €) ne couvrent pas le déficit d'investissement (551.721,18 €) ni les restes à réaliser (304.210 €), il convient de prévoir une affectation au compte 1068 de 715.242,18 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats précédemment indiqués comme suit :

- ▶ Affectation au financement de la section d'investissement - compte 1068 : 715.242,18 €
- ▶ Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 1.363.711,47 €
- ▶ Affectation du déficit reporté d'investissement - compte 001 : 551.721,18 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour, (Madame Louassier, Madame Moizan, Monsieur Garraud et Monsieur Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter au financement de la section d'investissement - compte 1068 :...715.242,18 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 1.363.711,47 €

DÉCIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement - compte 001 : 551.721,18 €

Budget communal - Budget primitif 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour, (Madame Louassier, Madame Moizan, Monsieur Garraud et Monsieur Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

ADOPTE ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2020 :

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général.....	320.370,00 €
012 - Charges de personnel	338.100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	117.950,00 €
66 - Autres charges financières	3.800,00 €
67 - Charges exceptionnelles.....	1.443.331,47€
042 - Opérations d'ordre entre section.....	16.700,00 €
023 - Virement sur la section d'investissement.....	378.000,00€
TOTAL	2.618.251,47 €

RECETTES

013 - Atténuation de charges	3.000,00 €
70 - Produits des services	132.100,00 €
73 - Impôts et taxes.....	632.500,00 €
74 - Dotations, subventions, participations.....	419.870,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	65.000,00 €
76 - Produits financiers.....	20,00 €
77 - Produits exceptionnels.....	2.050,00 €
002 - Excédent antérieur reporté.....	1.363.711,47 €
TOTAL	2.618.251,47 €

ADOPTE ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2020 :

DÉPENSES

092 - CPC1 Garderie / Formation / Bureau	300,00 €
096 - Gendarmerie	53.690,00 €

127 - Terrains de foot	10.890,00 €
129 - Salle multi-activités.....	377.610,00 €
131 - Voirie - Chemins	69.914,00 €
136 - Groupe scolaire	34.350,00 €
140 - Salle des fêtes	11.000,00 €
143 - Halles et marchés	1.910,00 €
144 - Bâtiment technique.....	25.000,00 €
146 - Eclairage public.....	7.320,00 €
147 - Espaces verts	4.000,00 €
160 - Maison du tennis et courts.....	5.500,00 €
163 - Mairie	1.652,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie.....	33.323,00 €
175 - Cimetière et Columbarium	890,00 €
189 - Champ de Foire	21.500,00 €
209 - Presbytère.....	4.000,00 €
238 - Illuminations.....	3.000,00 €
241 - Plan Local d'Urbanisme	8.000,00 €
247 - Aménagement de la Rue Nationale.....	113.420,00 €
art 1641 - Emprunt en euros	20.500,00 €
art 168751 - GFP de rattachement.....	8.200,00 €
art 2111 - Terrains nus.....	30.000,00 €
art 2115 - Acquisition bâtiments.....	75.000,00 €
art 276341 - Autres créances immobilisées	200.000,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	7.320,00 €
art 020 - Dépenses imprévues.....	11.026,50 €
art 001 - Déficit reporté	551.721,18 €
TOTAL	1.691.036,68 €

RECETTES

096 - Gendarmerie.....	31.218,00 €
129 - Salle multi-activités.....	334.997,00 €
136 - Groupe scolaire	7.637,00 €
140 - Salle des fêtes	13.241,50 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie.....	23.370,00 €
189 - Place du Champ de Foire	8.311,00 €
art 10222 - FCTVA.....	140.000,00 €
art 10226 - Taxe d'aménagement.....	15.000,00 €
art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section.....	16.700,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	7.320,00 €
art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	715.242,18 €
art 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	378.000,00 €
TOTAL	1.691.036,68 €

Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter le tableau joint à leur dossier concernant le budget du lotissement communal, qui fait état du budget 2019, du compte administratif 2019 et des prévisions budgétaires pour 2020.

Monsieur Tireau fait remarquer qu'en recettes de fonctionnement un montant est indiqué pour la vente des terrains alors que le Conseil ne s'est pas encore prononcé sur le prix de vente des lots. Il lui est répondu que cette somme a été inscrite au regard des besoins de financement de la section des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire pour permettre l'équilibre budgétaire.

Après cette présentation, conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle et M. Le Pouliquen, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2019 du Lotissement Les Coudraies Sud.

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Compte administratif 2019

Monsieur Le Pouliquen rappelle que le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année civile passée et retrace avec exactitude la comptabilité réalisée.

fonctionnement

résultats en dépenses : 160.776,56 €
résultats en recettes : 163.065,56 €
résultats 2019 : excédent : 2.289,00 €

investissement

résultats en dépenses : 163.065,49 €
résultats en recettes : 20.000,00 €
résultats 2019 : déficit : 143.065,49 €

Le déficit global de clôture s'élève donc à **140.776,49 €** [excédent de fonctionnement (2.289,00 €) - déficit d'investissement (143.065,49 €)].

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, hors la présence de Monsieur Jean-Claude Grenon, Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2019 du Lotissement Les Coudraies Sud tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	160.776,56 €	163.065,56 €
Résultats 2019 - excédent	2.289,00 €	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2019	163.065,49 €	20.000,00 €
Résultats 2019 - déficit	143.065,49 €	

PRÉCISE le déficit global de clôture s'élève donc à **140.776,49 €** [excédent de fonctionnement (2.289,00 €) - déficit d'investissement (143.065,49 €)].

Monsieur le Maire regagne sa place et reprend la présidence de la séance.

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte de gestion 2019, après contrôle entre les services, est bien strictement identique au compte administratif 2019 présentant un déficit global de **140.776,49 €**.

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 2.289,00 €
- résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 143.065,49 €

Il propose de donner quitus au Receveur Municipal pour sa gestion du budget du Lotissement Les Coudraies Sud durant l'année 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2019, qui fait apparaître un déficit global de clôture s'élevant à 140.776,49 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2019 est conforme au compte administratif 2019.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Affectation des résultats 2019

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du budget du Lotissement Les Coudraies Sud qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 2.289,00 €
- un déficit d'investissement de 143.065,49 €
- soit un déficit global de clôture de 140.776,49 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats précédemment indiqués comme suit :

- ▶ Report de l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 :2.289,00 €
- ▶ Report du déficit reporté d'investissement - compte 001 :143.065,49 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 :2.289,00 €

DÉCIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement - compte 001 :143.065,49 €

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Budget primitif 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE le budget primitif du budget annexe "Lotissement Les Coudraies Sud", tel que présenté ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement

60 - Achats et variations des stocks.....	530.000,00 €
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1.900,00 €
042/7133 - Productions stockées	731.537,00 €
TOTAL	1.263.437,00 €

Recettes de fonctionnement

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	620.376,49 €
74 - Dotations et participations.....	52.300,00 €
042/7133 - Productions stockées	588.471,51 €
002 - Excédent reporté.....	2.289,00 €
TOTAL	1.263.437,00 €

Dépenses d'investissement

001 - Déficit reporté	143.065,49 €
040/3555 - Stocks de produits sur terrains aménagés.....	588.471,51 €
TOTAL	731.537,00 €

Recettes d'investissement

040/3351 - En-cours de production	731.537,00 €
TOTAL	731.537,00 €

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Fixation du prix de vente au m²

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à ce jour 21 pré-réservations ont été enregistrées sur les 29 lots mis à la vente mais que les personnes attendent l'information du prix de vente pour valider leur engagement et concrétiser leur projet.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle fait 28.000 m² dont 18.825 m² en lots à bâtir, le reste étant de la voirie et des espaces verts.

Le coût prévisionnel de cette opération est de :

- achat du terrain : 144.000 € - le budget du lotissement a racheté la parcelle à la Commune.
 - travaux : 650.918 € - ce coût est constitué des travaux de VRD, des travaux pour les réseaux (télécom, électricité, éclairage public, assainissement, eau potable) et des études (le géomètre chargé du dossier, le bureau d'études pour le dossier Loi sur l'eau, l'architecte conseil).
 - marge pour imprévus de 10% : 79.492 €. La ligne moyenne tension qui surplombe la parcelle doit être enterrée par Enedis mais à ce jour nous n'avons pas la confirmation écrite qu'Enedis prendra en charge la totalité des travaux.
- soit un total de 874.410 €, soit 46,45 € HT / m² - 55,74 € TTC / m²

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente au m² à 56 € TTC. Ce prix donne une fourchette de 30.000 € pour le plus petit lot à 48.000 € pour le plus grand. Il donne pour information que le prix au m² des lots du lotissement privé qui est en cours sur la Commune est d'environ de 70 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 18 voix pour et 1 abstention (M. Poty), le Conseil Municipal,

FIXE le prix de vente des terrains aménagés du Lotissement Les Coudraies Sud à 46,45 € HT / 56 € TTC le m².

2/ Voirie

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été vus précédemment dans la présentation du budget et ont été validés par la Commission de la Voirie.

Travaux Rue du Midi : choix de l'entreprise

Plusieurs travaux de réfection de voirie sont nécessaires Rue du Midi et des devis ont été demandés à l'entreprise SCOTPA :

- réparation du pluvial : 1.194,95 € HT / 1.433,94 € TTC
- création d'un parking en enrobé noir : 2.192,45 € HT / 2.630,94 € TTC
- réfection des trottoirs (coupe des racines et reprise) : 3.229,00 € HT / 3.874,80 € TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise SCOTPA - 16160 Le Gond-Pontouvre pour la réalisation des divers travaux Rue du Midi :

- réparation du pluvial : 1.194,95 € HT / 1.433,94 € TTC
- création d'un parking en enrobé noir : 2.192,45 € HT / 2.630,94 € TTC
- réfection des trottoirs : 3.229,00 € HT / 3.874,80 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Travaux Rue Pierre Loti : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces travaux entrent dans le cadre de la réfection des trottoirs en enrobé initiée depuis 2 ans sur la Commune, un devis a été demandé à l'entreprise SCOTPA : 30.025,10 € HT / 36.030,12 € TTC. Il précise que cela représente 885 m² de surface et que la partie en direction de la Flétrie sera recouverte en enrobé noir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et avec 18 voix pour et 1 abstention (Mme Moizan), le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise SCOTPA - 16160 Le Gond-Pontouvre pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs de la Rue Pierre Loti pour un montant de 30.025,10 € HT / 36.030,12 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Travaux Rue du Bruant : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la Rue du Bruant, il existe un problème d'infiltrations d'eau chez les riverains lors de gros orages ou de fortes pluies. Aussi, un devis a été demandé à l'entreprise SCOTPA pour la réalisation de ces travaux consistant à réaliser un réseau pluvial : 6.791,00 € HT / 8.149,20 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise SCOTPA - 16160 Le Gond-Pontouvre pour la réalisation des travaux de pluvial Rue du Bruant pour un montant de 6.791,00 € HT / 8.149,20 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Travaux Rue des Chênes : choix de l'entreprise

Dans la rue des Chênes, il persiste un problème d'évacuation des eaux pluviales. Le pluvial a été repris et nettoyé, notamment par les riverains pour la partie du ruisseau leur appartenant, mais pour permettre une meilleure évacuation il convient de transformer un regard de visite en un regard d'évacuation en remplaçant les tampons pleins par des tampons ajourés.

C'est l'entreprise Eurovia qui réalisera ces travaux, pour un montant de 700 € HT / 840 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise EUROVIA - 17200 Royan pour la réalisation des travaux Rue des Chênes de remplacement de 2 tampons fonte par 2 grilles fonte de regard de visite eaux pluviales, pour un montant de 700 € HT / 840 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Travaux Rue du Rocher : choix de l'entreprise

Dans la Rue du Rocher, il y a aussi un problème d'eaux pluviales qui s'évacuent chez un particulier. Il est donc nécessaire de réaliser une tranchée avec la pose d'une canalisation, de poser un caniveau à grille, et de réaliser un bourrelet en enrobé afin de guider l'eau vers l'accotement.

C'est l'entreprise Eurovia qui réalisera ces travaux, pour un montant de 5.500 € HT / 6.600 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CHOISIT l'entreprise EUROVIA - 17200 Royan pour la réalisation des travaux Rue du Rocher de reprise de l'évacuation des eaux pluviales, pour un montant de 5.500 € HT / 6.600 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération 131.

Monsieur Tireau demande quand seront réalisés ces travaux. Monsieur le Maire précise que ceux-ci devront être réalisés en septembre et au plus tard au 31 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le Secrétaire de séance
Patrick GARRAUD



Le Maire
Jean-Claude GRENON

